

4<sup>e</sup> arrondissement électoral du Calvados (Lisieux), en remplacement de M. Brochet de Véringy décédé, par 309 voix (503 votants, 668 inscrits), contre 186 à M. Dupin aîné. Il siégea dans la majorité, fut nommé pair de France le 5 novembre 1827, et quitta la Chambre haute à la chute de Charles X, en vertu de l'article 68 de la Charte de 1830.

**RIOULT DE NEUVILLE** (ALFRED-LÉON, COMTE), représentant en 1819, né à Livarot (Calvados) le 22 août 1802, était conseiller général du Calvados, et d'opinions monarchistes, quand il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Calvados à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 19, par 57,956 voix (86,996 votants, 137,851 inscrits). Il siégea à droite, et opta avec la majorité monarchiste pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique de Louis Bonaparte et rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Rioult de Neuville, candidat conservateur monarchiste, réunit, dans le Calvados, sans être élu, 31,366 voix (86,561 votants).

**RIOUST.** — Voy. L'ARGENTAYE (DE).

**RIQUET** (PIERRE-AUGUSTIN) député en 1791, né à Chepniers (Charente-Inférieure) le 19 février 1753, mort à Orignolles (Charente-Inférieure) le 14 novembre 1812, avocat au parlement de Bordeaux, devint, le 26 juin 1790, administrateur du département de la Charente-Inférieure. Élu, le 31 août 1791, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 10, par 347 voix (478 votants), il vota obscurément avec la majorité; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Après la session, il fut juge à Montgazon. Nommé juge au tribunal civil du département le 17 octobre 1795, il refusa ce poste, mais accepta celui de juge de paix du canton de Montlieux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Conseiller général du 8 juin 1800, il présida le collège électoral de Jonzac en 1808.

**RIQUET.** — Voy. CARAMAN (COMTE DE).

**RIQUET DE CARAMAN.** — Voy. CHIMAY (PRINCE DE).

**RIQUIER** (JACQUES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Brimeux (Pas-de-Calais) le 6 novembre 1737, mort à Brimeux le 13 octobre 1824, propriétaire cultivateur dans cette localité, fut d'abord nommé commissaire à la rédaction des cahiers, et fut élu, le 29 mars 1789, au 3<sup>e</sup> tour de scrutin, député du tiers aux États Généraux par le bailliage de Montreuil-sur-Mer. Il prêta le serment du Jeu de paume, et se fit peu remarquer à l'Assemblée; le *Moniteur* n'a pas cité son nom. Rentré dans son pays natal, il occupa des fonctions municipales pendant la Révolution et sous l'Empire, et fut forcé de résigner ses fonctions de maire en août 1815.

**RITTER** (FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1791, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Huningue (Haut-Rhin) le 19 avril 1758, mort à Altkirch (Haut-Rhin) le 6 octobre 1803, étudia le droit, et fut reçu, en 1784, avocat plaidant au conseil souverain d'Alsace. Il se déclara nettement pour les idées

nouvelles, fut élu, en 1790, premier juge au tribunal de district d'Altkirch, et s'établit comme juriconsulte à Lérantz (Haut-Rhin). Le 2 septembre 1791, le Haut-Rhin l'envoya à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 7, par 230 voix (309 votants). Il opta avec la majorité conservatrice. Réélu, le 4 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 2 sur 7, par 252 voix (407 votants), il vota « la mort » dans le procès du roi, se rendit en mission à Huningue, puis en Italie, et, après les événements de thermidor, dans les départements du Midi. Il favorisa la contre-révolution et combattit les restes du parti jacobin. Le 22 vendémiaire an IV, il représenta au Conseil des Cinq-Cents le département du Haut-Rhin, élu par 149 voix (226 votants). Il en sortit le 1<sup>er</sup> prairial an VI pour devenir juge au tribunal de Cassation jusqu'en l'an VIII. En l'an IX, il demanda à être nommé préfet de Mayence, en appuyant sa demande, qui ne fut pas accueillie, sur ces considérations : « Père d'une nombreuse famille, peu fortuné, connaît la langue allemande, recommandé par le premier Consul ». Il entra du même dans la magistrature, et termina sa carrière comme procureur impérial à Altkirch.

**RIVAILLE** (ARTHUR), représentant en 1871, né le 20 novembre 1817, mort le 28 septembre 1879, propriétaire, conseiller général de La Rochelle, posa, le 27 novembre 1859, sa candidature libérale au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Vast-Vimeux père, décédé; mais il échoua avec 4,470 voix, contre 15,169 à l'élu, M. Vast-Vimeux fils, candidat du gouvernement. M. Rivaille ne reparut sur la scène politique qu'après la guerre. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> sur 10, par 36,723 voix (105,000 votants, 143,277 inscrits), il prit place au centre droit, parmi les orléanistes, soutint la validation de l'élection des princes, et vota : pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections suivantes.

**RIVALS-GINELA** (RAYMOND-JACQUES-PASCAL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Carcassonne (Aude) le 16 avril 1770, mort à Carcassonne le 24 octobre 1819, « fils de Monsieur maître Jacques-Antoine Rivals, avocat au parlement, et de dame Renée-Marie-Suzanne de Cambon », appartenait aux armées, et fut, en l'an IV, capitaine aide-de-camp du général Pérignon. Il entra, sous l'Empire, dans l'administration des finances, et il était receveur général du département de l'Aude, lorsque l'arrondissement de Carcassonne l'envoya, le 15 mai 1815, par 26 voix (47 votants, 167 inscrits), siéger à la Chambre des représentants. Il rentra dans la vie privée après la session.

**RIVAROLA** (ETIENNE-BONAVENTURE-ANDRÉ-MARIE), député au Corps législatif de 1803 à 1815, né à Gênes (Italie) le 7 novembre 1755, mort à une date inconnue, propriétaire à Chiavari, fut quelque temps ministre de la République ligurienne en Russie. Accusé, en 1793, de conspiration contre cette république, il fut

acquitté. Elu par le Sénat conservateur, le 3 octobre 1808, député du département des Apennins au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813. En 1814, il témoigna son regret de n'avoir pu signer l'acte d'adhésion à la déchéance de l'empereur, mais il fut l'un des plus empressés à se rallier à l'Acte additionnel en 1815. Il disparut ensuite de la scène politique.

**RIVAROLA** (DOMINIQUE CHARLES, COMTE DE), député de 1824 à 1827 et de 1828 à 1830, né à Bastia (Corse) le 1<sup>er</sup> octobre 1771, mort à Bastia le 31 décembre 1844, était lieutenant de vaisseau dans la marine royale au moment de la Révolution. Il émigra, reentra en France sous l'Empire et épousa Mlle de Casablanca. Nommé conservateur des eaux et forêts du 2<sup>d</sup> arrondissement (Corse), il fut élu député du grand collège de la Corse, le 5 mars 1824, par 25 voix (36 votants), et fut réélu, le 3 janvier 1828, par 31 voix (41 votants). M. de Rivarola prit place parmi les ministériels, repoussa l'Adresse des 221, et reentra dans la vie privée aux élections de 1830.

**RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE** (OLIVIER-MARCOUX, COMTE), député de 1815 à 1816, né à Civray (Vienne) le 10 février 1766, mort à sa terre de la Raffinière, près Civray, le 19 décembre 1839, appartenait à une famille d'ancienne magistrature poitevine et était le plus jeune des dix enfants de Charles-Jean Rivaud, conseiller du roi, lieutenant général de police au siège royal et maire de Civray. Olivier fut élu, à la fin de 1793, capitaine dans l'un des bataillons des volontaires de la Charente. Il passa à l'armée du Nord, commanda une compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon franc à Jemmappes, se battit à Nerwinden, et fut nommé adjudant général (27 septembre 1793) et chef d'état-major du général Duquesnois. Vainqueur à Hondschoote, il fut blessé à Warwick, d'un biscaton à la jambe, dirigea la division Duquesnois à Watignies (15 octobre), reçut, sur le front de l'armée, les félicitations de Carnot et de Jourdan, et passa en Bretagne (février 1794) comme chef d'état-major de l'armée des côtes de Brest. L'année suivante, il fut envoyé à l'armée des Alpes sous Kellermann, puis, dans l'état-major de Bonaparte, se trouva aux combats de Roveredo, de Bassano, de Saint-Georges-sous-Mantoue, où il fut blessé à la tête, et de Porto-Seqnano, où il fit 300 prisonniers. En 1798, Berthier, envoyé à Rome pour venger l'assassinat du général Duphot, obtint Rivaud pour chef d'état-major. La république romaine établie, Rivaud devint chef d'état-major de Kilmaine commandant provisoire de l'armée d'Angleterre. Promu général de brigade (15 décembre 1799), il fut mis à la tête des forces militaires dans les départements belges annexés, puis, après le coup d'Etat de brumaire, dirigea l'avant-garde du corps d'armée de Victor chargé d'aller débloquer Masséna dans Gènes. Le général Mathieu Dumas, dans ses *Mémoires*, lui attribue le gain de la bataille de Montebello (9 juin 1800); son action ne fut pas moins décisive à Marengo (14 juin), où il fut atteint d'un coup de biscaton à la cuisse. En 1801, il fut nommé chef d'état-major de l'armée de Portugal, entra en Espagne sous les ordres du général Leclerc, et le remplaça comme commandant en chef lorsque ce dernier partit pour Saint-Domingue. La paix d'Amiens le fit rentrer en France avec son armée, en mars 1802.

Le Premier Consul lui accorda, dans les termes les plus flatteurs, une gratification de 15,000 fr. Le général Rivaud alla commander une division au camp de Nimègue, fut fait (19 frimaire an XII) grand-officier de la Légion d'honneur, et, en septembre 1805, fut placé à la tête de la première division du premier corps de la grande armée; il fit capituler à Neresheim (17 octobre) 4,000 Autrichiens, n'ayant lui-même que 2 bataillons du 51<sup>e</sup> et un canon, eut un cheval tué sous lui à Austerlitz, et coopéra à la victoire de Hall, à la prise de Lubeck et surtout à la capitulation de Blücher, avec 12,000 prisonniers et 80 canons (7 novembre 1806). Blessé l'avant-veille de la bataille d'Eylau, avec un bras cassé, Rivaud quitta le service actif et fut nommé gouverneur général du duché de Brunswick; il commanda ensuite la 25<sup>e</sup> division militaire à Wesel, et fut créé baron de l'Empire (29 juin 1808), avec une dotation de 10,000 livres de rente en Westphalie; les revenus de deux terres du Poitou lui donnaient en outre 12,000 livres. En 1807, il commanda une division dans le corps de Junot en Bohême, eut la jambe fracassée à Bayreuth, et se battit à Wagram; c'était sa dix-huitième campagne. Obligé de se retirer à cause de ses blessures, il fut nommé (14 décembre 1809) commandant de la 12<sup>e</sup> division militaire (La Rochelle). Là, il servit l'empire jusqu'à la fin, et, après l'abdication, adhéra à la restauration des Bourbons, par qui il fut promu commandeur de Saint-Louis (1<sup>er</sup> mai 1814) et grand-officier de la Légion d'honneur (août) et créé comte de la Raffinière (1814). Sans emploi pendant les Cent-Jours, il recouvra son commandement à la seconde Restauration, et fut élu, un mois après (22 août 1815), député du collège de département de la Charente-Inférieure, par 125 voix sur 149 votants et 296 inscrits. Il ne fit que paraître à la Chambre, et revint à La Rochelle reprendre ses fonctions militaires. Membre (1816) du conseil de guerre qui jugea à Rennes le général Travot, il vota pour l'acquiescement d'abord, puis pour la peine la plus faible. Inspecteur général d'infanterie en 1819, commandant de la 15<sup>e</sup> division militaire (Rouen) (1820-1830), il refusa, en 1824, le commandement en chef de l'armée d'occupation d'Espagne, demanda sa retraite en 1830, et l'obtint le 10 juillet 1831. Grand-croix de la Légion d'honneur (1825).

**RIVAUD DU VIGNAUD** (FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bellac (Haute-Vienne) le 6 août 1754, mort à Guéret (Creuse) le 6 novembre 1836, fils de Jean Rivaud du Vignaud, conseiller du roi et son lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts de la Basso-Marche, et de Catherine Leborlle de Chégnat, entra dans les gendarmes du roi à la compagnie de Flandre à Lunéville le 29 mai 1772. A la suppression de ce corps (1<sup>er</sup> avril 1788), il devint lieutenant de gendarmerie au Dorat, le 19 juin 1791, et fut élu, le 2 septembre 1792, député de la Haute-Vienne à la Convention, le 6<sup>e</sup> sur 7, à la pluralité des voix. D'opinions très modérées, il opina, dans le procès de Louis XVI, pour la réclusion et le bannissement à la paix; partisan des Girondins, il fut mis en arrestation avec les 72 autres conventionnels qui avaient protesté contre le 31 mai, fut détenu chez lui pendant quatorze mois à ses frais, par deux sans-culottes qu'il payait chacun cinq livres par jour, et reentra à la Convention le 18 frimaire an III. Le 30

nivôse suivant, il fut envoyé en mission à l'armée du Rhin et Moselle. Quoique compromis, comme royaliste, dans la correspondance d'un agent des Bourbons, Lemaitre, il entra, le 1<sup>er</sup> brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, passa capitaine de gendarmerie (13 messidor an IV), chef d'escadron (28 nivôse an V), et fut nommé (3 frimaire an VII) commissaire de la République française près la République cisalpine; le gouvernement cisalpin lui offrit une boîte enrichie de diamants, en témoignage de reconnaissance pour son administration; mais Rivaud la refusa. Membre de la Légion d'honneur (26 prairial an XII), il fut promu colonel de la 10<sup>e</sup> légion (18 septembre 1811); le 24 octobre suivant, il fut placé à la tête de la 27<sup>e</sup> légion, prit, le 5 septembre 1812, le commandement de la 13<sup>e</sup> légion, et alla à Lubeck pour surveiller le blocus continental. Il était colonel de gendarmerie du 1<sup>er</sup> octobre 1813, lors des massacres qui ensanglantèrent le Midi et surtout Nîmes à cette époque; il faillit être assassiné, et fut sauvé par une femme du peuple; lieutenant-colonel de gendarmerie à Lille, il fut dénoncé par ses ennemis politiques, arrêté, et, après huit mois de captivité, remis en liberté sans jugement. Mis à la retraite en 1825, il se retira à Bellac, dans sa famille, et mourut à Guéret, chez son fils, qui commandait à cette époque la gendarmerie de la Creuse. Chevalier de la Légion d'honneur (26 prairial an XII), officier (28 juin 1814).

**RIVAZ** (CHARLES-EMMANUEL, CHEVALIER DE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Saint-Gangoulph (Suisse) le 20 octobre 1753, mort à Sion (Suisse) le 19 août 1830, d'une ancienne famille du Valais, ne prit part que pour la modérer à la révolution du Valais en 1793. Il devint ensuite conseiller d'Etat de ce canton, s'efforça de tempérer les procédés administratifs du général Turreau, et fut élu, par le Sénat conservateur, le 19 février 1811, député du département du Simplon au Corps législatif. Créé chevalier de l'Empire le 11 septembre 1813, il vota la déchéance de l'empereur et, aux Cent-Jours, adhéra à l'Acte additionnel. Après la séparation du Simplon de la France, aux traités de 1814, il fut chargé de différentes missions diplomatiques par le Directoire fédéral.

**RIVE** (FRANÇOISE), représentant en 1871, né à Belley (Ain), le 13 décembre 1837, fit ses études à Belley, son droit à Paris, et se fit inscrire en 1861 au barreau de sa ville natale. Hostile à l'empire, il fut nommé, au 4 septembre 1870, procureur général à Bourg, donna sa démission le 12 octobre suivant, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 53,091 voix (71,803 votants, 107,184 inscrits). Il prit place au centre gauche, fut secrétaire de l'Assemblée (1871-1874), défendit la politique de Thiers, fit partie de plusieurs commissions, fut rapporteur de la loi sur les effets de commerce, parla sur le budget, sur la loi électorale, sur le jury, sur le timbre des journaux, fit voter l'inéligibilité des militaires, et se prononça pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour à Paris, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Il ne

se représenta pas en 1873, et reprit sa place au barreau.

**RIVÉRIEULX** (EMILE-ARMAND-MARIE DE), représentant du peuple en 1818, né à Brest (Finistère) le 25 mars 1800, mort au château de Trégouon (Finistère) le 18 mai 1876, propriétaire et agriculteur, maître de Trégouon, fit sous Louis-Philippe de l'opposition libérale, et fut élu, le 23 avril 1818, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> sur 15, par 57,760 voix. Il vota avec la droite, contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causse, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il revint en Bretagne et ne reparut pas dans les assemblées parlementaires.

**RIVÉRIEULX**— Voy. CHAMBOSE (BARON DE).

**RIVERY** (LOUIS DE), député en 1791, membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 février 1742, mort à Amiens (Somme) le 3 avril 1816, était cultivateur et négociant à Saint-Valery lors de la Révolution. Maire de cette ville en 1790, puis administrateur de la Somme, il fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 17, par 213 voix (415 votants). Il vota avec les réformateurs modérés. Réélu, le 5 septembre 1792, député du même département à la Convention nationale, le 2<sup>e</sup> sur 13, par 530 voix (547 votants), il opina pour la détentation dans le procès du roi, signa les protestations contre le 31 mai, et échappa cependant à la proscription des Girondins. Revenu à l'assemblée, il se prononça contre Carrier et passa, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme l'un de ses collègues de la Convention. Il y fut renvoyé, le 23 germinal an VI, par le département de la Somme, et y siégea jusqu'au coup d'Etat du 13 brumaire. Le 14 germinal an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture de la Somme; il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort (1816).

**RIVET** (LÉONARD-PHILIPPE-LIBÉRAL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Brive (Corrèze) le 23 août 1772, mort à Paris le 28 mars 1852, avait été directeur des contributions directes dans le département de Trasmène. Élu, le 11 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Brive à la Chambre des Cent-Jours, par 58 voix (79 votants), il ne reparut pas sur la scène politique après la session.

**RIVET** (LÉONARD-PHILIPPE, BARON), député de 1831 à 1837, né à Brive (Corrèze) le 15 décembre 1768, mort à Brive le 28 avril 1853. « fils de Libéral-François Rivet, avocat au parlement, et de Anne-Cécile Raynal », était, avant la Révolution, avocat au parlement de Bordeaux. Capitaine commandant d'un corps d'infanterie et d'artillerie à l'armée de l'Ouest en avril 1793, adjoint à l'état-major général de l'armée des Pyrénées-Orientales (pluviôse

an II), administrateur des pays conquis en Catalogne jus qu'à la paix avec l'Espagne (22 frimaire an III), il devint procureur général du département de la Corrèze en vendémiaire an IV, et président de l'administration municipale de Brive en l'an V. Nommé, en prairial an VI, commissaire du Directoire près les tribunaux civil et criminel de la Corrèze, il fut obligé de donner sa démission par défaut d'âge. Le Consulat l'appela aux fonctions de préfet de la Dordogne (11 ventôse an VIII), et l'Empire, à celles de préfet de l'Ain (12 février 1810). Une note administrative de 1812 dit de lui : « Homme de bien, modeste et sévère, ses moyens ne sont pas transcendants, mais son application est constante. » Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), chevalier (1808), puis baron de l'Empire (3 décembre 1809), il reçut l'ordre d'évacuer Bourg à l'approche de l'ennemi (1811), qui nomma à sa place M. Sérand, conseiller de préfecture. Le baron Rivet demanda sa réintégration au gouvernement provisoire, mais les députés de l'Ain s'y opposèrent, en écrivant au ministre que « ce magistrat inaccessible et dur envers ses administrés avait perdu l'estime et la confiance générale. » Rentré à Bourg pour reprendre ses fonctions (mai 1811), M. Rivet dut entrer en lutte contre M. Sérand qui refusait de lui remettre les lettres adressées au préfet ; le comte d'Artois le nomma alors préfet de la Dordogne. Aux Cent-Jours, il passa à la préfecture du Cher (6 avril 1815), fut révoqué le 29 juillet suivant, et vécut dans la retraite. Élu (5 juillet 1831) député du 2<sup>e</sup> collège de la Corrèze (Brive), par 130 voix (292 votants, 211 inscrits), contre 67 à M. Alexis de Noailles, il soutint de ses votes le nouveau gouvernement, eut avec la majorité conservatrice, obtint sa réélection, le 21 juin 1834, par 116 voix (220 votants, 257 inscrits), contre 78 à M. de Noailles, et échoua au renouvellement du 4 novembre 1837, avec 97 voix, contre 169 à M. Lavialle de Masmorél. Il ne se représenta plus. Officier de la Légion d'honneur (26 mars 1811).

**RIVET (JEAN-CHARLES, BARON)**, député de 1833 à 1846, représentant en 1848 et en 1871, né à Brive (Corrèze) le 19 mai 1800, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 19 novembre 1872, fit son droit à Paris, fut attaché, sous la Restauration, au cabinet de M. de Martignac, et fut nommé sous-préfet de Rambouillet à la révolution de 1830. Préfet de la Haute-Marne quelques mois après, préfet du Gard en 1832, directeur général du personnel au ministère de l'intérieur (1834), préfet du Rhône (1835-1839), et conseiller d'Etat en service extraordinaire, il se montra, dans ces divers postes, tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe. Le 2 mars 1835, il fut élu député du 2<sup>e</sup> collège de la Corrèze (Brive) par 164 voix (290 votants, 327 inscrits), contre 126 à M. Lavialle de Masmorél, député sortant. M. Rivet prit place au centre gauche et, tout en votant souvent avec le parti conservateur, fit une opposition décidée à la politique de Guizot. En 1842, il fut rapporteur du budget, et se prononça pour la conversion des rentes. Réélu, le 9 juillet 1842, par 182 voix (233 votants, 344 inscrits), contre 20 à M. Delort, il vota contre l'indemnité Pritchard, pour la proposition sur l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat parlementaire, et, ayant échoué, le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 153 voix, contre 169 à l'élu, M. de Jouvencel, il rentra dans la vie privée. Le 17 septembre 1848, une élection partielle l'envoya,

comme représentant du Rhône, à l'Assemblée Constituante, avec 41,850 voix (84,187 votants 97,626 inscrits), contre 31,385 à M. Raspail, et 4,526 à L.-N. Bonaparte, en remplacement de M. Lortet, démissionnaire. Il fit partie du comité du commerce et de l'industrie et vota avec la droite, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Appelé par l'Assemblée à siéger au conseil d'Etat, il donna sa démission de représentant, et fit partie de ce corps jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Dans l'intervalle, il avait échoué dans le Rhône, comme candidat à l'Assemblée législative, avec 27,391 voix contre 41,937 à l'élu républicain, M. Jules Favre, et 11,730 à M. de Mortemart ; il s'agissait de remplacer M. Commissaire, qui avait opté pour le Bas-Rhin. M. Rivet protesta contre le coup d'Etat du prince-président, se tint, tant que dura l'Empire, à l'écart des affaires publiques, s'occupa d'agriculture, et remplit dans les chemins de fer des fonctions administratives. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 29,420 voix (64,642 votants, 83,707 inscrits). Il s'inscrivit au centre gauche, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, et déposa sur le bureau de la Chambre, le 12 août 1871, une proposition restée célèbre sous le nom de son auteur, et ainsi conçue : « L'Assemblée nationale, considérant qu'il importe, pour répondre au vœu du pays, de satisfaire aux intérêts les plus pressants du travail et du crédit, de donner des garanties nouvelles de durée et de stabilité au gouvernement établi, décrète : Art. 1<sup>er</sup>. M. Thiers exercera, sous le titre de président de la République, les fonctions qui lui ont été dévolues par le décret du 17 février dernier. Art. 2. Ses pouvoirs sont prorogés de trois ans. Toutefois, si l'Assemblée jugeait convenable de se dissoudre avant ce temps, les pouvoirs de M. Thiers, qui sont liés à ceux de l'Assemblée, ne dureraient que le temps nécessaire pour prendre les mesures pour la constitution d'une assemblée nouvelle, chargée de statuer sur le pouvoir exécutif, etc. » Cette proposition fut amendée en ce sens que les pouvoirs de M. Thiers ne devaient finir que lors de la dissolution de l'Assemblée, et fut votée le 30 août suivant. On la considéra comme un premier pas vers l'établissement de la République conservatrice que réclamaient les politiques du centre gauche ; elle tint lieu de pacte constitutionnel jusqu'au vote de la Constitution du 25 février 1875. M. Rivet appuya constamment les idées et les actes de M. Thiers. Il mourut avant la chute du chef du pouvoir exécutif. Chevalier de la Légion d'honneur (1837), officier (17 décembre 1849).

**RIVET (GUSTAVE)**, député depuis 1883, né à Domène (Isère) le 25 février 1848, fils d'un inspecteur primaire, fit de bonnes études classiques à Grenoble, puis à Sainte-Barbe, composa pour le petit collège de Fontenay-aux-Roses une opérette : *Enée à Carthage*, se fit recevoir licencié ès lettres et entra dans l'enseignement. Professeur de rhétorique à Dieppe, il fut révoqué au 24 mai 1873, par M. de Fourtou, pour avoir publié : *Voix perdues*, à l'adresse de la commission des grâces, donna alors des leçons à Paris, fut replacé dans l'Université par le

cabinets suivant comme professeur de rhétorique à Meaux, et fut chargé de cours au lycée Charlemagne. Il collabora au *Rappel* depuis 1870, à *l'Homme libre* de Louis Blanc en 1876, et publia, outre ses articles de journaux, des poésies et des pièces de théâtre, parmi lesquelles : *Le Châtimenl*, *Les patriotiques*, *Mosaïque* (1871), *le Cimetière Saint-Joseph* (1874), etc. Admis dans l'intimité de Victor Hugo, il publia sous ce titre : *Victor Hugo chez lui* (1878), les entretiens familiers du poète, et fut nommé, la même année, secrétaire de M. Anatole de la Forge, directeur de la presse au ministère de l'Intérieur. En février 1879, il devint chef du cabinet de M. Turquet, sous secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais il ne conserva que peu de temps cette situation. Candidat républicain radical, le 18 février 1883, à la Chambre des députés, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Grenoble, il fut élu par 9,207 voix (14,138 votants, 19,602 inscrits), contre 4,578 à M. Arlède Rey, opportuniste, en remplacement de M. Bravet, décédé ; il siégea sur les bancs de la gauche radicale, parla contre la loi sur les récidivistes, demanda la suppression de l'exercice chez les délinquants, proposa (7 janvier 1884), pour parer à la crise économique, la réforme radicale de l'assiette de l'impôt ; demanda (juillet), lors de la discussion de la revision, la suppression du droit de dissolution de la Chambre, et se prononça contre les crédits du Tonkin et contre la politique opportuniste. Le 4 octobre 1885, porté sur la liste républicaine de l'Isère, il fut élu, le 4<sup>e</sup> sur 9, par 60,869 voix (112,659 votants, 162,975 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, déposa (février 1886) une proposition facultative pour l'expulsion des juitices, appuya la réduction du service militaire à trois ans, réclama la suppression de l'exemption des séminaristes et du budget des cultes, combattit de son vote les ministères Rouvier et Tirard, soutint le cabinet Floquet et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1890), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membre de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger ; il s'était abstenu sur le scrutin de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. Officier d'académie.

**RIVIÈRE (JACQUES)**, député en 1789, né et mort à des dates inconnues, était curé de Vic-en-Bigorre, quand il fut élu, le 23 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bigorre. Il demanda la vérification des pouvoirs en commun, et alla en députation auprès du roi, le 13 juillet 1789, pour lui demander d'éloigner les troupes de Paris. Il ne prit aucune part aux débats de la Constituante et ne reparut plus sur la scène politique après la session.

**RIVIÈRE (JOSEPH-FRANÇOIS)**, député en 1789, né à Pradelles (Haute-Loire) le 8 février 1744, mort à Mende (Lozère) le 31 juillet 1824, « fils de monsieur maître Paul Rivière, avocat, et de demoiselle Antoinette Testu, mariés de la ville de Pradelles », était lieutenant général de la sénéchaussée, quand il fut élu, le 29 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Mende. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie de la commission administrative chargée de l'organisation des nouveaux départements, s'occupa surtout des

intérêts locaux, ne prit qu'une part effacée aux débats de la Constituante, et partit en congé le 10 mars 1790. Procureur-général syndic de la Lozère en 1791, il fut compromis dans la révolte des paysans, destitué et cité à la barre de l'Assemblée. Il s'empressa d'émigrer, rejoignit l'armée des princes et ne rentra en France que sous le Consulat. Il devint alors successivement juge au tribunal de première instance de Mende, président du tribunal de Marvejols, et, à la Restauration, procureur du roi près la cour prévôtale du département.

**RIVIÈRE (PIERRE)**, membre de la Convention, né à Chambouive (Corrèze) le 2 octobre 1749, mort à une date inconnue, exerçait la profession de médecin à Chambouive. Il était commandant du bataillon de la garde nationale du canton de Chambouive, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, deuxième député suppléant de ce département à la Convention, « à la pluralité des voix » ; il fut admis à siéger le 8 août 1793, en remplacement de Chambou mis en accusation, fit décréter des fonds pour les relais militaires, traduisit au tribunal révolutionnaire divers accusés, et fut lui-même, aux Jacobins, l'objet d'une motion d'épuration. On perd sa trace après la session.

**RIVIÈRE (LAMBERT)**, député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif, né à Bar-sur-Aube (Aube) le 13 mai 1753, mort à Paris le 8 octobre 1828, « fils de maître Claude-Jean Rivière, conseiller du roi, élu de cette ville, et de dame Reine-Esther Aubert, » était, en 1788, attaché au ministère de la maison du roi. Il se mêla fort peu de politique, passa sans encombre le temps de la Terreur, et fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Aube au Conseil des Cinq-Cents, par 161 voix (243 votants). Il fut adjoint à la commission des postes et messageries, et prit place parmi les adversaires du Directoire. Aussi son élection fut-elle annulée au 18 fructidor. Rallié ensuite au 18 brumaire, il fut élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député de l'Aube au Corps législatif, et devint vice-président de l'Assemblée le 9 avril 1806 ; son mandat lui fut renouvelé le 18 février 1808. En 1814, il était maire de Pont-sur-Seine, où il se signala pendant l'invasion, et président du conseil général de son département depuis l'an XII. La Restauration le nomma maître des requêtes au conseil d'Etat ; il fut retraité, comme tel, le 20 août 1818.

**RIVIÈRE (JEAN-BAPTISTE-GABRIEL)**, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Gravelines (Nord) le 5 octobre 1739, mort à Gravelines le 28 mai 1825, fut d'abord administrateur du département du Nord, puis juge de paix de Gravelines le 8 nivôse an II, et fut élu, le 25 germinal an VII, député du Nord au Conseil des Anciens. Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Rallié au 18 brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député de l'Aube au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XIV.

**RIVIÈRE (CHARLES-FRANÇOIS RIFFARDEAU, DE)**, pair de France, né à la Ferté (Ardennes) le 17 décembre 1763, mort à Paris le 21 avril 1828, entra en 1780 dans les gardes-françaises, et émigra dès le commencement de la Révolution. Il rejoignit à Turin le comte d'Artois, dont il devint l'aide de camp ; en mission auprès des chefs royalistes de la Vou-

déc et de la Bretagne, il fut arrêté et emprisonné à Nantes; mais il parvint à s'échapper et rejoignit Charette. Compromis dans le procès du Pichegru, il fut condamné à mort le 19 juin 1804; l'intervention de Joséphine et de Murat fit commuer cette peine en celle d'un emprisonnement au fort de Joux, où il resta quatre ans, puis fut déporté. Rentré en France en 1811, nommé maréchal de camp le 28 février, il se rendait à Constantinople en qualité d'ambassadeur, quand il apprit, à Marseille, le retour de l'île d'Elbe; il se hâta de rejoindre le duc d'Angoulême à Barcelone. Lieutenant général du 31 mars 1815, confirmé dans ce grade le 29 août suivant, il fut nommé pair de France le 17 août 1815; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney; il occupait alors les fonctions de gouverneur de la 5<sup>e</sup> division militaire. Il eut une certaine responsabilité lors de l'assassinat du maréchal Brune, auquel il avait garanti la sécurité et qu'il ne put pas protéger à son passage à Avignon. Envoyé ensuite en Corse, comme commandant de la 2<sup>e</sup> division militaire, il ne put s'emparer de Murat, mais, par ses poursuites, il hâta l'expédition qui devait coûter la vie à l'ancien roi de Naples. Le roi l'appela à l'ambassade de Constantinople en 1816. En 1819, le commerce de Marseille s'étant plaint du tarif de douanes que notre ambassadeur avait signé, M. de Rivière fut dénoncé, le 19 juin 1819, à la Chambre des pairs, mis à la retraite le 21 juillet, et remplacé à Constantinople. De retour en France, il reçut le commandement d'une compagnie des gardes du corps de Monsieur, puis de la 5<sup>e</sup> compagnie des gardes du corps de Charles X. Créé duc héréditaire (30 mai 1825), et promu gouverneur du duc de Bordeaux l'année suivante, il mourut peu après. Il avait fait don au roi, en 1822, de la Vénus de Milo, qu'il avait découverte pendant son ambassade auprès du Sultan.

**RIVIÈRE (LOUIS-MARIE-CHARLES RIFFARDEAU, DUC DE)**, sénateur de 1876 à 1885, né à Constantinople (Turquie) le 8 juillet 1817, mort au château de Vernais (Cher) le 31 août 1890, fils du précédent, était filsul de Louis XVIII et de la duchesse d'Angoulême. Il s'établit dans le Cher où il possédait de vastes propriétés, et s'y occupa d'agriculture. Conseiller général du Cher pour le canton de Charenton, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de ce département par 190 voix sur 352 votants. Il prit place à droite, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877, et opina ensuite constamment, sans paraître à la tribune, contre les actes du gouvernement républicain et contre les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir. Il vota contre le divorce et contre les crédits du Tonkin, et ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1885.

**RIVIÈRE (JEAN-LOUIS)**, député de 1816 à 1822, né à Moyssac (Corrèze) le 16 juillet 1768, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 25 avril 1848, magistrat sous l'Empire, était premier avocat général à Agen, quand il fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège du Lot-et-Garonne, par 133 voix (183 votants, 271 inscrits). Il prit place au centre droit, fut rapporteur en 1816 de la loi sur les établissements ecclésiastiques et de la loi du Concordat, fit partie de la commission des salpêtres, se prononça pour le monopole du tabac, et, à partir de 1819, vota constamment avec le parti ministériel.

Il avait été nommé procureur général à Agen en 1817. De la série sortante en 1822, il ne fut pas réélu député.

**RIVIÈRE (ARMAND-FÉLIX)**, député de 1879 à 1889, né à Chénichette (Maine-et-Loire) le 1<sup>er</sup> mars 1822, étudia le droit, se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau d'Angers. Rédacteur en chef du *Tribun d'Angers*, il protesta contre le coup d'Etat en 1851, dut se réfugier à Londres, puis, de retour en France, se fit comme avocat à Tours, et se mêla activement aux luttes de l'opposition libérale contre l'empire. Il publia vers la même époque plusieurs travaux historiques: *Histoire des biens communaux en France depuis leur origine jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle* (1856); *les Miracles de Saint Martin* (1861); *L'Église et l'Éclairement* (1861); *Histoire de la démocratie angevine de 1818 à 1851* (1869). Il se présenta à trois reprises, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, et obtint, le 1<sup>er</sup> juin 1863, 4,082 voix, contre 11,169 à l'élu officiel, M. Gouin, et 4,543 à M. Houssard; le 22 décembre 1867, en remplacement de M. Gouin, nommé sénateur, 4,047 voix (19,947 votants), et le 24 mai 1869, 7,169 voix contre 19,010 au député sortant réélu, M. Houssard. M. Arm. Rivière combattit le plébiscite de 1870, applaudit à la révolution du 4 septembre, et fut nommé maire de Tours en novembre 1873. Le 20 avril précédent, il avait été élu, au ballottage, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours, par 10,748 voix (12,767 votants, 26,117 inscrits). Il s'inscrivit à la gauche radicale et combattit la politique opportuniste. Réélu, au second tour de scrutin, le 4 septembre 1881, par 11,379 voix (13,218 votants, 26,330 inscrits), contre 6,400 à M. Faré, il demanda (juin 1882) l'élection des magistrats au suffrage universel, et appuya (juin 1885) la mise en accusation du cabinet Ferry après l'affaire de Lang-Son. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine d'Indre-et-Loire, il fut réélu député de ce département, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 40,134 voix (77,527 votants, 93,850 inscrits). Il opina, comme précédemment, avec la gauche radicale, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**RIVIÈRE DE LARQUE (PAUL-BRUNO-ALEXANDRE-NOË)**, député de 1831 à 1839, et de 1841 à 1848, né à Mende (Lozère) le 8 novembre 1791, mort à Paris le 10 juillet 1861, fut, sous la Restauration, contrôleur principal des contributions directes à Mende. Partisan du gouvernement issu de la révolution de juillet, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 1<sup>er</sup> collège de la Lozère (Mende), par 79 voix (155 votants, 189 inscrits), contre 68 à M. de Morangès. Nommé conseiller référendaire à la cour des Comptes, il dut se représenter devant ses électeurs, qui lui renouvelèrent son mandat, le 16 novembre 1833, par 99 voix (103 votants, 192 inscrits). Réélu ensuite, le 21 juin 1834, par 83 voix (169 votants, 186 inscrits), il ne se représenta pas aux élections générales de 1837 et de 1839, mais il reprit son siège à la Chambre, le 2 octobre 1841, en remplacement de M. de Morangès décédé, élu par 156 voix

(162 votants). Les électeurs de Mondo l'envoyèrent encore à la Chambre, le 9 juillet 1812, avec 175 voix (179 votants, 265 inscrits), et, le 1<sup>er</sup> août 1816, avec 205 voix (207 votants, 305 inscrits). M. Rivière fit constamment partie de la majorité ministérielle et vota pour l'indemnité Fritchard et contre la proposition Rémusat. Il quitta la vie politique à la révolution de 1818.

**RIVOALLAND (JEAN-MARIE)**, député en 1791 et au Conseil des Anciens, né à Ploubian (Côtes-du-Nord) le 25 novembre 1748, mort à Rennes (Ile-et-Vilaine) le 15 décembre 1812, était homme de loi à Lannion avant la Révolution. Officier municipal de cette ville et administrateur du département, il fut élu, le 19 octobre 1791, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 280 voix sur 429 votants. Membre du comité de liquidation, il vota avec la majorité réformatrice, mais ne joua dans l'Assemblée qu'un rôle effacé. Le 25 germinal an VI, le même département l'envoya siéger au Conseil des Anciens par 183 voix sur 203 votants. Il parla sur des questions de finances et d'intérêt local, et, favorable au coup d'Etat de brumaire, fut appelé, le 12 floréal an VIII, aux fonctions de juge au tribunal d'appel de Rennes, titre qu'il échangea, le 14 avril 1811, lors de la réorganisation des cours et tribunaux, contre celui de conseiller à la cour impériale. Il mourut l'année suivante.

**RIVOLI (DUC DE)**. — Voy. MASSÉNA.

**ROBECQ (ANNE-LOUIS-ALEXANDRE DE MONTMORENCY, PRINCE DE)**, député en 1789, né à Paris le 25 janvier 1724, mort à Paris le 12 octobre 1812, entra dans les armées du roi, et commanda quelque temps une compagnie des gardes; au moment de la Révolution, il était lieutenant-général, grand d'Espagne et chevalier des ordres du roi. Elu, le 10 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux, par le bailliage de Baillou (Pas-de-Calais), il se montra favorable aux premières réformes, accompagna le roi, lors de sa rentrée à Paris le 16 juillet 1789, fut membre du comité ecclésiastique, demanda un congé le 31 août 1790 et ne reparut plus à la Constituante. Il émigra l'année suivante et entra en France sous le Consulat, muni de l'autorisation qui suit :

« Au préfet de police,

« J'ai permis, citoyen préfet, à Anne-Louis-Alexandre Montmorency-Robecq et Louise-Alexandrine-Emilie La Rochefoucauld son épouse, de se rendre à Paris pour y demeurer sous votre surveillance jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur la prévention résultant de l'inscription de son nom sur la liste des émigrés. Vous me rendrez compte de l'exécution de cette mesure. Le 22 vendémiaire an IX. » A cette autorisation est joint (*Arch. Nat.*) ce certificat : « Je soussigné, membre de la commission des émigrés, certifie qu'Anne-Louis-Alexandre Montmorency-Robecq ex-constituant, et Louise-Alexandrine-Emilie La Rochefoucauld, son épouse, ont été rayés par cette commission. Le 19 vendémiaire an IX. — DECUOSAT. » Le prince de Robecq ne joua plus aucun rôle politique.

**ROBERJOT (CLAUDE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à

Mâcon (Saône-et-Loire) le 2 avril 1752, assassiné à Rastadt (Allemagne) le 28 avril 1793, « fils de Jean-Baptiste Roberjot, praticien, et d'Anne Garnier », entra dans les ordres, fut nommé (février 1779) curé de la paroisse de St-Pierre-de-Mâcon, et, six mois après, de celle de Saint-Vérand. Partisan de la Révolution, il fut nommé administrateur du district de Mâcon (1790), prêta le serment ecclésiastique, fut réintégré, comme assermenté, dans la cure de St-Pierre (mai 1791), fut élu, le 9 septembre 1792, cinquième député suppléant de Saône-et-Loire à la Convention, et devint (8 décembre) président de l'Administration du département. En octobre 1793, il renouça aux fonctions ecclésiastiques, se maria, et fut admis à siéger à la Convention, le 16 novembre suivant, en remplacement de Carra, condamné à mort. Il prit quelquefois la parole dans l'Assemblée, fut envoyé, en l'an III, en mission aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, annonça à ses collègues la conquête définitive de la Hollande, et travailla à y organiser le régime républicain. De retour à Paris, il parla en faveur de la réunion de la Belgique à la France, et entra (7 octobre 1795) au comité de sûreté générale. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 351 voix sur 333 votants. Il en sortit en 1797, et dut à son rapport sur sa mission en Hollande d'être nommé ministre plénipotentiaire près les villes hanséatiques, puis à la Haye, et d'être délégué, avec Bonnier et Jean Debry, au Congrès de Rastadt (18 juillet 1798). Il prit une part importante aux délibérations du Congrès, qui duraient depuis six mois déjà, quand les défaits de Jourdan permirent à l'Autriche de rompre les négociations. Le 25 avril, les plénipotentiaires français prévinrent officiellement leurs collègues qu'ils partiraient dans trois jours, et réclamèrent une escorte qui leur fut refusée. Ils quittèrent le château le 28, au soir, en cinq voitures; ils n'avaient pas fait trente pas, qu'une troupe de hussards fondit sur eux, et arrêta les voitures; Roberjot, qui était avec sa femme, et qui était parvenu à se sauver dans le tumulte, eut l'impudence de revenir sur ses pas; « on le sépara de sa femme, raconte Jean Debry, on le frappa devant elle; il tomba sur le dos, et, à l'instant, il fut achevé. » Roberjot venait d'être réélu (25 germinal an VII), député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 110 voix (240 votants). Le Conseil décida que jus qu'à son remplacement son nom serait proclamé solennellement, à chaque appel nominal; qu'à cet appel, le président répoudrait : « Que le sang des ministres français assassinés à Rastadt retombe sur la maison d'Autriche! » et que la place du représentant Roberjot serait occupée par un costume couvert d'un crêpe noir. Une fête funèbre fut décrétée en son honneur. Garat prononça son oraison funèbre, et Marie-Joseph Chénier fit entendre un éloquent discours. Une pension nationale de 3,500 francs fut accordée à sa veuve.

**ROBERT (GUILLAUME-AMABLE)**, député en 1789, né à Moulins-sur-Gilbert (Nièvre) le 19 août 1752, mort à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre) le 13 octobre 1823, était avocat et président au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage du Nivernais. Il prêta le serment du Jeu de paume et demanda aux députés du tiers de se constituer en Assemblée nationale. Il ne prit

plus ensuite la parole, et fut membre de la commission des transports. Rentré dans la vie privée après la session, il devint plus tard inspecteur des postes.

**ROBERT (MICHEL)** dit GENDARME, membre de la Convention, né à Voucy (Ardennes) le 13 avril 1738, mort à Voucy le 20 septembre 1796, « fils de Pierre Robert, notaire et procureur fiscal de la seigneurie de Voucy, et de Jeanne-Nicole Neveux », était avocat et contrôleur des actes en 1770. Il embrassa avec ardeur les idées de la Révolution, et fut élu, le 5 septembre 1792, député des Ardennes à la Convention, le 6<sup>e</sup> sur 8, à la pluralité des voix. Le lundi 24 septembre 1792, le village de Voucy ayant été incendié par un parti d'émigrés, Paul Robert, maire de Voucy et frère du conventionnel, vint exposer à la barre de la Convention la désolation des habitants. La Convention accorda, en plusieurs fois, 772,623 livres de secours, sur lesquels Michel Robert, dont la maison avait été brûlée, toucha, pour sa part, 32,132 livres. Dans le procès du roi, Robert répondit au 5<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la mort, sans suris ni restriction. » Son rôle à l'assemblée fut assez effacé ; il mourut peu après la clôture de la session conventionnelle.

**ROBERT (PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH)**, membre de la Convention, né à Gimnée (Belgique) le 21 janvier 1763, mort à Bruxelles (Belgique) le 13 avril 1826, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et devint professeur de droit public à la Société philosophique. Il se déclara pour la Révolution, fut un des membres les plus actifs du club des Cordeliers, et se lia avec Brissot et Danton dont il fut le secrétaire, lorsque ce dernier fut nommé, après le 10 août 1792, ministre de la Justice. Le 12 septembre suivant, Robert, qualifié au procès-verbal « homme de lettres », fut élu député du département de Paris à la Convention, le 13<sup>e</sup> sur 24. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je condamne le tyran à la mort, et, en prononçant cet arrêt, il ne me reste qu'un regret, c'est que ma compétence ne s'étende pas sur tous les tyrans, pour les condamner tous à la même peine. » Il s'occupait à la fois de littérature comme collaborateur des *Révolutions de Paris* (1793-1793) et de commerce comme épicier en gros ; Vergniaud l'accusa de pratiquer l'accaparement des denrées et la maison de Robert fut envahie et pillée. Il avait employé ses assignats à acheter huit tonneaux de rhum, qu'il espérait revendre à gros bénéfices. Les commissaires aux accaparements ayant appris, le déclarèrent accapareur, et confisquèrent le rhum, qui fut vendu au maximum. Robert réclama devant la Convention, le 27 septembre 1793, mais l'assemblée refusa d'écouter ses plaintes ; les journaux s'en mêlèrent, et le député ne fut plus appelé que « Robert-Rhum ». En l'an III, il fut envoyé en mission à Liège, mais il fut rappelé presque aussitôt. Il quitta la politique après la session, se retira en Belgique et y établit un commerce de liqueurs. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé (10 mai 1815) sous-préfet provisoire de Rocroi, sur la demande du général Vandamme, qui réclama à ce poste un homme capable d'assurer les ravitaillements militaires. Sa femme, née de Keralio (1753-1821), a publié un grand nombre de romans, de mémoires, d'ouvrages de littérature et de poésie, etc.

**ROBERT (GUILLAUME-CHARLES)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saissac (Aude) le 12 février 1749, mort à une date inconnue, négociant à Carcassonne, embrassa les principes de la Révolution, devint membre, puis vice-président du district de Carcassonne, quitta ces fonctions en 1792, fut inquisiteur sous la Terreur, et fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents, par 131 voix (224 votants). Il combattit la perception en nature de la contribution foncière, demanda le retrait des assignats de la circulation, et prit plusieurs fois la parole sur des questions de finances. Il fit partie de la commission chargée d'examiner les opérations des assemblées primaires, et de diverses autres commissions moins importantes. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet de Castelnaudary le 27 germinal an VIII.

**ROBERT (FRANÇOIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Charrière (Saône-et-Loire) le 3 mars 1737, mort à Heiligenstadt (Saxe) le 5 mai 1819, fut professeur de philosophie et de mathématiques au collège de Chalon-sur-Saône, et fut nommé, en 1780, ingénieur-géographe du roi. Partisan de la Révolution, il devint, en 1793, administrateur de la Côte-d'Or, et fut inscrit, en 1795, sur la liste des gens de lettres que la Convention gratifia d'une pension ; mais une erreur de nom l'empêcha de toucher la somme qui lui était allouée. Élu, le 24 germinal an V, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, par 243 voix (281 votants), il se rapprocha du parti des élucyens, défendit les émigrés et les prêtres réfractaires, et vit son élection annulée au 13 fructidor. Rendu à la vie privée, il mourut au cours d'un voyage en Allemagne. Correspondant de l'institut de Bologne et de l'Académie de Berlin, il a publié : *Géographie universelle à l'usage des collèges* (1767) ; *Géographie naturelle, historique et physique suivie d'un traité de la sphère* (Paris, 1771) ; *Mélanges sur différents sujets d'économie publique* (1800) ; *Dictionnaire géographique d'après les traités de Vienne et de Paris* (1818) ; enfin *Dictionnaire de géographie moderne dans l'Encyclopédie méthodique*.

**ROBERT (JEAN-BARNABÉ)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sainte-Thorette (Cher) le 10 juin 1753, mort à une date inconnue, « fils de Pierre Robert, marchand de bois, fermier de la Magdeleine-des-Bais, et de dame Marie Loche », était contrôleur principal des impôts indirects à Ruffec. Élu, le 14 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Ruffec à la Chambre des Cent-Jours, par 43 voix (63 votants), contre 20 à M. Huot, il quitta la vie politique après la courte session de cette assemblée.

**ROBERT (RENÉ-MATHURIN-CHARLES-FRANÇOIS)**, représentant aux Cent-Jours, député de 1810 à 1824, né à Palmout (Ile-et-Vilaine) le 10 février 1761, mort à Ploërmel (Morbihan) le 29 septembre 1852, « fils de René-Guillaume Robert, marchand de fil, et d'Emilie-Magdeleine Laville », était homme de loi au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur de son district et maire de Ploërmel, puis, sous l'Empire, fut juge d'instruction à Ploërmel et juge au tribunal civil. Élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand

collège du Morbihan, avec 53 voix (90 votants), il siégea dans la majorité. Réélu député, le 11 septembre 1819, par 303 voix (559 votants, 782 inscrits), il prit place à gauche, vota contre les deux lois d'exception, mais ne prit pas part au vote sur la nouvelle loi électorale. Il quitta la vie politique aux élections de 1824.

**ROBERT (FLEURY)**, député de 1831 à 1834, né à Saint-Etienne (Loire) le 5 janvier 1773, mort à Saint-Etienne le 14 septembre 1859, propriétaire et maire de cette ville, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 1<sup>er</sup> collège de la Loire, par 139 voix (252 votants, 349 inscrits), contre 68 à M. Baudé et 35 à M. Peyret-Lallier. Il siégea dans la majorité conservatrice jusqu'aux élections de 1834.

**ROBERT (MARIE-FRANÇOIS-NAVIER-JOSEPH-HUBERT)**, député de 1831 à 1834, né à Voucy (Ardennes) le 12 mai 1781, mort à Paris le 19 janvier 1849, neveu de Robert (Michel) (voy. plus haut), et fils de Paul-Antoine-Robert, notaire, et de Marie-Jeanne Vuillemot, succéda à son père comme notaire à Voucy, fut, en 1811, l'un des deux lieutenants de l'ouvrier du département des Ardennes, prit part, en 1814, à l'organisation des corps francs pour la défense du territoire, dirigea l'opposition libérale dans l'arrondissement de Vouziers sous la Restauration, fut nommé conseiller général des Ardennes après la révolution de juillet, et, le 5 juillet 1831, fut élu député du 4<sup>e</sup> collège des Ardennes (Vouziers) par 131 voix, sur 204 votants et 272 inscrits, contre 69 à M. Veilande. Il siégea et vota avec l'opposition, ne fut pas réélu aux élections de 1834, et se présenta de nouveau, à l'élection partielle du 5 décembre 1840, motivée par la nomination de M. Cunin-Gridaine aux fonctions de ministre; il échoua, dans le 3<sup>e</sup> collège des Ardennes (Sedan) avec 134 voix, contre 205 à l'élu, député sortant, M. Cunin-Gridaine, et ne se représenta plus.

**ROBERT (PIERRE-FRANÇOIS-THÉOPHILE)**, représentant en 1848 et en 1849, né à Auxerre (Yonne) le 10 avril 1798, mort à Paris le 3 septembre 1849, propriétaire, fut affilié aux sociétés secrètes sous la Restauration, fit une opposition active à la monarchie, et fut souvent inquiété par le parquet. Nommé, en février 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans l'Yonne, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 9, par 70,292 voix. Il prit place à gauche, fit partie du comité de l'agriculture, et vota avec les républicains les plus avancés; contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie des transportés, pour les crédits de l'expédition romaine, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 33,357 voix (80,826 votants, 111,917 inscrits), il reprit son rang à la Montagne, avec laquelle il protesta contre le siège de Rome. Décédé pendant la session, il fut remplacé, le 14 octobre suivant, par M. Antoine Bonaparte.

**ROBERT (NAVIER-LÉON)**, représentant en

1848 et en 1871, né à Voucy (Ardennes) le 13 août 1813, mort à Paris le 4 juin 1887, petit-neveu du conventionnel Robert (des Ardennes) et fils de Robert (Marie-François-Navier-Joseph-Hubert) (voy. plus haut), fit son droit à Paris, puis se retira dans ses propriétés des Ardennes, devint conseiller municipal et maire de Voucy, combattit l'influence politique de M. Cunin-Gridaine, fut correspondant du *National*, et fonda dans son département, en 1848, un comité et un journal républicains. Il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 21,014 voix (72,152 votants, 85,403 inscrits). Un biographe dit de lui: « N'est ni orateur, ni légiste, ni financier; c'est sa spécialité. » Secrétaire de la Constituante, il vota souvent avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs. Il combattit violemment la politique de l'Élysée, protesta contre le 2 décembre, et, de retour à Voucy, donna sa démission de maire pour ne pas prêter serment à l'empire; inquiété à ce moment par les commissions mixtes, il fut interné pendant quelque temps à domicile. Au moment de la guerre de 1870-1871, M. Robert se retira en Belgique; le village de Voucy fut incendié le 29 août 1870 par les hussards du Schleswig-Holstein. De retour en France, M. Robert se présenta aux élections pour l'Assemblée nationale, et échoua dans les Ardennes, le 8 février 1871, avec 13,723 voix sur 57,139 votants; mais il fut élu, le 7 janvier 1872, par 32,188 voix (56,186 votants, 88,890 inscrits), contre 16,500 à M. Evaia et 6,462 à M. Douvy, en remplacement de M. Mortimer-Ternaux décédé. Il prit place à la gauche républicaine, et vota contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Aux élections du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Vouziers, avec 5,274 voix contre 7,353 à l'élu, M. de Ladoucette, conservateur, et 1,083 à M. Gobrou, et ne fut pas plus heureux à l'élection sénatoriale motivée dans les Ardennes, le 9 mai 1880, par le décès de M. Cunin-Gridaine, avec 244 voix, contre 255 à l'élu, M. Gailly, ni au renouvellement triennal du 6 janvier 1885, avec 12 voix sur 853 votants.

**ROBERT (PIERRE-JOSEPH)**, représentant en 1871, membre du Sénat, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 23 janvier 1814, entra à Saint-Cyr en 1831, en sortit sous-lieutenant en 1833, passa dans l'état-major, et devint successivement lieutenant le 1<sup>er</sup> janvier 1836, capitaine le 13 janvier 1840, chef d'escadron le 3 janvier 1851, lieutenant-colonel le 10 mai 1855, colonel le 26 décembre 1861, et chef d'état-major de la division de Rouen. En 1870, il était chef d'état-major du général Douai qui fut tué à Wissembourg, assista à Woerth, rejoignit l'armée de Châlons avec le 1<sup>er</sup> corps et, aide-de-camp de Ducrot, fut fait prisonnier à Sedan. Rentré en France après la guerre, il fut fait général de brigade le 27 octobre 1871, et admis dans le cadre de réserve en 1876. Le général Robert s'était aussi occupé de politique. En 1848, il posa, comme républicain, sa candidature à l'Assemblée constituante dans la Seine-Infé-

rieux, mais sans succès : plus heureux en 1871, il fut élu, le 2 juillet, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, en remplacement de quatre représentants qui avaient opté pour d'autres départements, le 3<sup>e</sup> sur 4, par 60,611 voix (115,759 votants, 206,411 inscrits); il prit place à droite, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, et vota pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Fécamp le 8 octobre 1871, puis vice-président de ce conseil, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Seine-Inférieure, par 615 voix (867 votants); il prit place à droite, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et parla (juin 1881) sur la loi relative à l'instruction primaire, en demandant que la fréquentation des écoles mixtes ne fût pas obligatoire pour les jeunes filles. Réélu, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, sénateur de la Seine-Inférieure, le 3<sup>e</sup> sur 4, par 469 voix sur 869 votants, il continua de siéger à droite, parla sur les questions militaires, et attaqua (avril 1888) la réduction du service à trois ans et la suppression des dispenses. Il s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (19 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mai 1841, officier du 26 mai 1857 et commandeur du 13 mars 1869.

**ROBERT** (FRANÇOIS-MARIE-EDMOND), député de 1881 à 1885, né à Metz (Moselle) le 13 janvier 1819, fils de M. Charles Robert lieutenant général et membre de l'Institut, commença ses études à Metz, les termina au lycée Saint-Louis à Paris, et se fit inscrire au barreau de la capitale. Lieutenant dans les mobiles de la Sarthe pendant la guerre de 1870-1871, il fut blessé à Coulmiers et décoré de la Légion d'honneur (25 novembre 1870). Nommé sous-préfet de Nogent-sur-Seine (mai 1876), il fut révoqué après le 16 mai 1877, reentra dans l'administration comme sous-préfet de Compiègne le 30 décembre 1877, et devint préfet de l'Ardèche le 2 décembre 1879. Le 21 août 1881, il fut élu député de l'arrondissement de Compiègne, comme candidat républicain, par 12,892 voix sur 20,786 votants et 28,303 inscrits, contre 7,441 à M. Albert Duchesne, conservateur. Il prit place à gauche, appuya la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, défendit les facultés universitaires de théologie, parla contre les inspecteurs généraux de ministère de l'Intérieur, sur les soutiens de famille, et, en février 1883, provoqua une enquête sur le régime des sucres qui aboutit à la loi du 29 juillet 1884. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine modérée de l'Oise, il échoua avec 39,232 voix sur 91,643 votants. M. Edmond Robert est rentré dans l'administration, le 2 février 1887, comme préfet de la Vendée, et a été appelé à la préfecture de Grenoble en février 1890. Officier de la Légion d'honneur (11 juillet 1890). On a de lui : *Les Domestiques* (1873).

**ROBERT.** — Voy. LAMENNAIS (DE).

**ROBERT.** — Voy. BEAUCHAMP (DE).

**ROBERT.** — Voy. LÉZARDIÈRE (DE).

**ROBERT-AQUÉRIA.** — Voy. ROCHEGODE (MARQUIS DE).

**ROBERT DE LIGNERAC.** — Voy. CAVIUS (DUC DE).

**ROBERT-DEHAULT** (LOUIS-RÉMY-NICOLAS), sénateur de 1876 à 1881, né à Droyes (Haute-Marne) le 22 janvier 1821, mort à Essonnes (Seine-et-Oise) le 6 juin 1881, entra dans l'administration après avoir fait son droit, et devint secrétaire général de la préfecture d'Ajaccio (1846), fonctions qu'il remplit jusqu'à la révolution de février. Docteur en droit en 1849, il s'installa peu de temps après comme maître de forges à Saint-Dizier, fut juge (1:67) et président (1869) du tribunal de commerce de Vassy, et fut nommé maire de Saint-Dizier le 20 août 1870. Il protégea la ville contre les exigences des Prussiens, et obtint le remboursement presque intégral d'une contribution de guerre de 500,000 francs. Candidat à l'Assemblée nationale dans la Haute-Marne, le 8 février 1871, il échoua avec 15,134 voix, sur 50,334 votants, fut nommé conseiller général de Saint-Dizier le 8 octobre 1871, et fut élu sénateur de la Haute-Marne, le 30 janvier 1876, par 336 voix (608 votants). Il prit place à la gauche républicaine, vota contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère du 16 mai, devint vice-président du conseil général, et fut réélu sénateur, le 5 janvier 1879, par 490 voix (587 votants). Il reprit sa place à gauche et, décédé en juin 1881, fut remplacé au Sénat, le 8 janvier 1882, par M. Dounot.

**ROBERT DE MASSY** (PAUL-ALEXANDRE), représentant en 1871, député de 1876 à 1879, sénateur de 1879 à 1888, né à Orléans (Loiret) le 29 septembre 1810, mort à Orléans le 16 mars 1890, petit-fils d'un professeur de droit français à Orléans, se fit recevoir licencié en droit à Paris, et fut inscrit, en 1836, au barreau de sa ville natale, où il conquit une brillante réputation. Bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal en juillet 1848, adjoint au maire (1849-1851), il posa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Loiret, aux élections de 1869, et il échoua, le 24 mai, avec 9,659 voix, contre 21,555 à l'élu, M. Nogent-Saint-Laurens, député sortant. Élu, le 8 février 1871, représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 53,700 voix (59,430 votants, 100,578 inscrits), il prit place au centre gauche, dont il devint vice-président, fit partie (août 1874) de la commission de permanence, fut rapporteur du projet tendant à restituer aux princes d'Orléans leurs biens confisqués, protesta, en octobre 1873, par une lettre publiée dans les journaux, contre les tentatives de restauration monarchique, combattit l'amendement Chesnelong à la loi sur l'enseignement supérieur, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Orléans, par 7,997 voix (9,724 votants, 18,900 inscrits), contre 832 à M. Vignat, il reprit sa place au centre gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Les élections du 14 octobre 1877 le renvoyèrent à la Chambre, par 8,402 voix (14,986 votants, 19,846 inscrits), contre 6,433 à